

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

SECRETARIAT GENERAL

Structure Interne de Gestion Administrative
des Marchés Publics

B.P. 10 068 YAOUNDE
E-mail : conseilregional.centre@yahoo.com



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CENTRE REGION

CENTRE REGIONAL COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

Internal Administrative Management Structure
Public Procurement

P. O. BOX : 10 068 YAOUNDE
E-mail : conseilregional.centre@yahoo.com

DECISION N° 00060 /D/CRCE/CIPM/2026 DU 26 MAY 2026 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE
APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0054/AONO/CRCE/SIGAMP/2026 DU
01^{er}AVRIL 2026 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CERTAINES ROUTES RÉGIONALES EN TERRE DE
LA RÉGION DU CENTRE EN DEUX LOTS (02), LOT 2

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu la loi n°2024/020 du 23 décembre 2024 portant fiscalité locale ;
- Vu la loi n°2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- Vu le décret n°2013/159 du 15 mai 2013 fixant le régime particulier du contrôle administratif des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses textes d'application ;
- Vu l'arrêté n°00000110/A/MINDDEVEL du 24 décembre 2025 constatant l'élection du Président et des Membres du Bureau du Conseil Régional du Centre à l'issue de la session de plein droit du Conseil Régional du Centre tenue le 16 décembre 2025 ;
- Vu la Lettre-Circulaire n° 00001/PR/MINFI/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Lettre-Circulaire n°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu la lettre-circulaire n°0001879/LC/MINFI du 31 décembre 2025 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisée, pour l'Exercice 2026 ;
- Vu l'Avis d'Appel d'offres National Ouvert en Procédure d'urgence n°0054/AONO/CRCE/SIGAMP/2026 du 01^{er} avril 2026 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Interne de Passation des Marchés.

DECIDE

ARTICLE 1^{er}. Le marché, objet de l'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence n°0054/AONO/CRCE/SIGAMP/2026 du 1^{er} avril 2026 relatif aux travaux de réhabilitation de certaines routes régionales en terre de la Région du Centre en deux (02) lots, lot 02 : travaux de réhabilitation de la route régionale en terre EVODOULA – NKOLPOBLO - VOA II – AKOK - LOBO avec traitement aux produits stabilisants (28 km), est attribué à l'entreprise **MACAM SARL** pour un montant de un milliard cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cent vingt-quatre (1 599 577 524) francs CFA toutes taxes comprises. Le délai des travaux est de **huit (08) mois**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ✓ MINMAP ;
- ✓ ARMP ;
- ✓ Président CIPM/CRCE ;
- ✓ SIGAMP/CRCE ;
- ✓ MACAM SARL ;
- ✓ Archive/Chrono.



Le Président du Conseil Régional,

Albert Tsimi Erouma